

GENERATION SANS TABAC | 9 ADOLESCENTS SUR 10 AIMERAIENT VIVRE DANS UN MONDE SANS TABAC¹

19 associations appellent les candidats au courage politique pour mettre fin à la première cause de mortalité évitable en France²

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 14 JANVIER 2022

En France, la vente de tabac est à l'origine de 75 000 décès chaque année³, dont plus de 45 000 par cancers⁴. Autant de vies et de familles qui pourraient être épargnées si l'on protégeait durablement nos enfants de l'addiction au tabac. En moyenne, les fumeurs et fumeuses entrent dans le tabac à 14 ans⁵ et restent majoritairement dépendants toute leur vie à une drogue vendue comme un produit de consommation courante.

Pour épargner les prochaines générations de ce scandale industriel et sanitaire, 19 associations appellent les candidats aux élections présidentielles à s'engager en faveur de 3 mesures pour une fin progressive et durable du tabac en France, ainsi qu'au respect des mesures déjà en place, dont une politique fiscale dynamique, qu'il faut continuer de renforcer.

Associations signataires :

- L'ACT-Alliance contre le tabac
- La Ligue contre le cancer
- La Fondation ARC pour la Recherche sur le cancer
- Le CNCT – Comité National contre le Tabagisme
- La FFC – Fédération Française de Cardiologie
- SFT – Société Francophone de Tabacologie
- DNF – Demain sera non fumeur
- La Fondation du souffle
- L'IRAAT – L'Institut Rhône Alpes Auvergne de Tabacologie
- AFIT&A – Association Francophone des Infirmières en Tabacologie & Addictologie
- Hauts-de-France Addictions
- Santé Respiratoire France
- ANSFT – Association nationale des sages-femmes tabacologues
- APPRI - Association Périnatalité Prévention Recherche Information
- Paris Sans Tabac
- AALT – Association des Acteurs Lorrains en Tabacologie
- GEST – Grand Est Sans Tabac
- Capitole Stop Tabac
- La SFSP – Société Française de Santé Publique

Personnes physiques :

- Pr. Gérard Dubois, professeur honoraire de santé publique, membre de l'Académie nationale de médecine, président d'honneur du CNCT et de l'ACT
- Pr Daniel Thomas, cardiologue, vice-président de l'ACT-Alliance Contre le Tabac et porte-parole de la Société Francophone de Tabacologie
- Karine Gallopel-Morvan, professeure des universités en marketing social à l'EHESP
- Anne Pipon Diakhate, infirmière tabacologue et addictologue à l'APHP
- Dr. Michel Jean, président de Capitole Stop Tabac

3 mesures pour libérer la société de la 1^{ère} cause de mortalité évitable en France

Mesure 1. Fin progressive de la vente de tabac pour protéger les prochaines générations :

- **A compter de 2030, mettre fin à la vente de tabac pour les jeunes nés après 2012** contribuera à ce que les futures générations ne soient plus exposées au tabac et toutes ses conséquences.
- Le tabagisme est une épidémie qui débute dès le plus jeune âge. Cette mesure d'interdiction de vente permettra d'enrayer progressivement et de manière durable ce fléau qui concerne à ce jour ¼ des jeunes de 17 ans⁶ malgré l'interdiction de vente aux mineurs. A ce jour, on estime en effet que 65 % des buralistes vendent du tabac à des mineurs⁷.

Pour garantir l'efficacité de cette mesure, il est essentiel de renforcer les sanctions pour non-respect de l'interdiction de vente de produits de tabac par les buralistes aux mineurs puis aux générations nées après 2012. Pour une évolution progressive vers une société sans tabac, **les buralistes sont des alliés essentiels et doivent poursuivre une transition pérenne vers des activités désengagées de l'industrie du tabac.**

7 français sur 10 sont favorables à l'arrêt de la vente du tabac.⁸

Mesure 2. Interdiction de la présence de tabac aux abords de tous les établissements scolaires

- La présence du tabac aux abords des établissements scolaires **expose les jeunes Français.es aux dangers directs du tabagisme passif** sur leur santé. Cette présence **banalise également l'acte de fumer** auprès d'enfants et d'adolescents particulièrement sensibles à cette période de vie à l'effet de groupe et de mimétisme. Elle va donc **à l'encontre des prérogatives de l'Etat en matière d'éducation et de protection de la santé censées garantir le meilleur avenir possible à sa jeunesse.**
- **Il est aujourd'hui essentiel d'élargir les zones entièrement exemptes de tabac, particulièrement pour les lieux fréquentés par des mineurs.** De nombreuses collectivités en France prévoient déjà l'interdiction de fumer aux abords d'établissements scolaires (Solesmes, Yvetot, Belfort, Arras...). Le succès des initiatives des « Espaces Sans Tabac » de la Ligue contre le Cancer a d'ailleurs conduit l'association à demander au gouvernement d'agir pour généraliser cette interdiction le 31 octobre 2021.

7 français sur 10 sont favorables à la mise en place de davantage d'espaces publics extérieurs sans tabac.⁹

⁶ | Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2017 Stanislas Spilka Olivier Le Nézet Eric Janssen Alex Brissot Antoine Philippon Jalpa Shah Sandra Chyderiotis, 123 Tendances, OFDT, fév2018 <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxssy2.pdf>

⁷ | CNCT : Interdiction de vente de tabac aux mineurs, 10 ans après l'adoption de la mesure, où en est-on ? <https://cnct.fr/wp-content/uploads/2019/10/Pour-consulter-notre-dossier-de-presse.pdf>

⁸ | Les indicateurs de l'ACT #3 – enquête trimestrielle réalisée en septembre 2021 par BVA pour l'ACT sur la perception du tabac en France auprès de personnes de 17 ans et plus.

⁹ | Les indicateurs de l'ACT #3 – enquête trimestrielle réalisée en septembre 2021 par BVA pour l'ACT sur la perception du tabac en France auprès de personnes de 17 ans et plus.

Mesure 3. Renforcement de la transparence des lobbies de l'industrie du tabac, actuel frein à la lutte contre le tabagisme et le cancer en France

Chaque année, des représentants de l'industrie du tabac interviennent auprès des décideurs pour les inviter à prendre des mesures favorables à une réglementation avantageuse de leurs produits, ce qui freine considérablement les politiques de lutte contre le tabagisme.

Malgré la ratification en 2004 par la France de la Convention cadre de l'OMS de lutte anti-tabac visant à limiter les relations d'influence de l'industrie du tabac avec les Etats, **le lobby de l'industrie continue à exercer une pression illégitime sur les décideurs publics**. Les dispositions de ce traité international qui s'appliquent pourtant bien en droit français sont aujourd'hui trop peu connues et mal appliquées.

Il est donc nécessaire de créer deux dispositions en droit national pour empêcher effectivement les lobbies du tabac d'interférer dans les politiques de prévention et de lutte contre le tabagisme en France :

- Une première mesure imposant aux parlementaires de déclarer les auteurs et instigateurs **des amendements qu'ils déposent**, c'est-à-dire le fait de publier le nom de l'entité à l'origine d'un amendement ;
- Une seconde mesure imposant **la transparence des rencontres entre décideurs et industrie du tabac afin de rendre publique l'existence de telles réunions et d'imposer la publication d'un compte-rendu de ces échanges**.

L'ensemble de ces obligations de transparence doivent être applicables **non seulement à l'industrie du tabac mais également aux cabinets de conseils mandatés par l'industrie**. Il est également nécessaire que ces mesures soient applicables non seulement dans le cadre des échanges avec les parlementaires, mais également avec **l'ensemble des décideurs publics** : cabinets ministériels, membres du gouvernement, autorités administratives...

87 % des Français sont favorables à une Génération sans tabac en 2030.¹⁰

Nous appelons les candidat-e-s aux élections présidentielles 2022 à s'engager sur ces trois mesures pour permettre aux enfants et aux jeunes de vivre dans une société durable, libérée du tabac.

L'ACT-Alliance Contre le Tabac : qui sommes-nous ?

L'ACT-Alliance contre le tabac est un collectif d'associations, loi 1901, engagée au service de la santé publique et de l'intérêt général. Depuis l'entrée en vigueur de la Loi Evin en 1991, l'ACT œuvre depuis près de trente ans pour défendre le bien-être de tous face aux intérêts de l'industrie du tabac.

En tant que porte-parole de ses associations membres, l'ACT se fait le devoir d'éclairer par les faits les manipulations de cette industrie et de peser sur le débat public pour un avenir plus durable.

Sa détermination dans la lutte contre le tabac a permis de franchir des étapes décisives en matière de santé publique en France. C'est à travers des campagnes d'information et de plaidoyer que l'ACT poursuit son combat contre des fabricants redoublant d'efforts pour normaliser la consommation, sous différentes formes, de ses produits addictifs.

Par son action fédératrice, l'ACT mobilise collectivement décideurs, acteurs de santé publique, de l'environnement, des droits humains, de la finance, ainsi que les médias pour voir émerger en 2030 la première génération en France libérée des méfaits du tabac et de son industrie.

www.alliancecontreletabac.org

CONTACTS PRESSE

AGENCE BCW

Véronique Machuette – Tél. : 06 15 39 90 23 | veronique.machuette@bcw-global.com
Maëly Daviles – Tél. : 06 13 20 51 02 | maely.daviles@bcw-global.com

ALLIANCE CONTRE LE TABAC

Charlotte Dekkers – Tél. : 07 49 94 04 08 | charlotte.dekkers@alliancecontreletabac.org